



Décision relative à une demande de transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2009-0001

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la demande de transfert de l'autorisation pour le produit biocide RADAR,

de la société

RENTOKIL INITIAL LIMITED

enregistrée sous le numéro

BC-SE045576-32

Le transfert de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordé** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 31 octobre 2019.

A Maisons-Alfort, le

18 JAN. 2019

Françoise WEBER

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits règlementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)





ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	RADAR
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du nouveau	Nom	RENTOKIL INITIAL LIMITED		
détenteur	Adresse	HAZEL HOUSE MILLENIUM PARK NAAS CO KILDARE IRLANDE		
Nom et adresse de l'ancien détenteur	Nom	RENTOKIL INITIAL		
	Adresse	THE POWER CENTRE, UNIT A1 & A2, LINK 10 NAPIER WAY RH10 9RA CRAWLEY ROYAUME-UNI		
Numéro de demande	BC-SE045	BC-SE045576-32		
Type de demande	Demande o	Demande de transfert d'une autorisation (NA-TRS)		
Numéro d'autorisation	FR-2009-0	FR-2009-0001		
Date d'autorisation	Se reporter	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision			

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	RENTOKIL INITIAL SUPPLIES
Adresse du fabricant	WEBER ROAD, KNOWSLEY INDUSTRIAL PARK L33 7SR KIRKBY, MERSEYSIDE ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	WEBER ROAD, KNOWSLEY INDUSTRIAL PARK L33 7SR KIRKBY, MERSEYSIDE ROYAUME-UNI
	RUA COMENDADOR ARLINDO SOARES DE PINHO, 1977 3730-423 VALE DE CAMBRA PORTUGAL
	SVITAVSKA 1607/62, 571 01, MORAVSKA TREBOVA, REPUBLIQUE TCHEQUE
	OUDE DIJK 1 BLOKVELD 21 9130 KALLO BELGIQUE





1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dioxyde de carbone
om du fabricant RENTOKIL INITIAL SUPPLIES	
Adresse du fabricant	WEBER ROAD, KNOWSLEY INDUSTRIAL PARK L33 7SR KIRKBY, MERSEYSIDE ROYAUME-UNI
Emplacement des sites de fabrication	WEBER ROAD, KNOWSLEY INDUSTRIAL PARK L33 7SR KIRKBY, MERSEYSIDE ROYAUME-UNI

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de carbone	Dioxyde de carbone	Substance active	124-38-9	204-696-9	100

2.2. Type de formulation

GA (Gaz)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification Catégories de danger	Gaz comprimé
Mentions de danger	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Etiquetage	
Mentions	
d'avertissement	
Mentions de danger	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Conseils de prudence	P410+P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bier ventilé.
	P260 : Ne pas respirer les gaz
	P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P251. Ne pas periorer, ni bruier, meme apres usage.
Note	•





4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 - Professionnel - Intérieur - Souris

Type de produit	14 - Rodenticide		
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Ne s'applique pas aux rodenticides		
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (Souris domestique) - Adultes et Juvéniles		
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur		
Méthode(s) d'application	Placer la cartouche de gaz contenant le dioxyde de carbone dans le piège. E fonction de l'évaluation du site, espacer les pièges avec un intervalle appropri (2-3 m).		
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 cartouche de 2,8 g de CO ₂ par unité de piège. 1 cartouche de 8 g de CO ₂ par piège (2 cartouches pour les pièges doubles). Le temps d'action du produit est d'environ 1 minute.		
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels		
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cartouche en acier galvanisé de 2,8 g et 8 g. 2,8 g (105 mm de hauteur et 45 mm de diamètre). 8 g (65 mm de hauteur et 18 mm de diamètre).		

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Se référer aux conditions générales d'utilisation.





5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Ne pas diluer ou additionner d'autres substances au dioxyde de carbone qui se trouve dans la cartouche scellée.
- Inspecter fréquemment le dispositif (au moins toutes les 8 semaines).
- Remplacer les postes lorsqu'une souris est capturée et tuée. Nettoyer puis recharger avec une nouvelle cartouche les anciennes unités.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Il est recommandé de porter des gants pour manipuler les souris mortes et nettoyer le dispositif.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de problème, contacter les centres anti-poison.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas réutiliser les cartouches vides.
- Eliminer le produit et son emballage en respectant la règlementation nationale.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 2 ans.
- Stocker et transporter le produit selon la réglementation nationale.

6. Autre(s) information(s)